



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Montant

Question écrite n° 10604

### Texte de la question

M Gerard Longuet attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur le souhait des anciens combattants de beneficier des deux points indiciaires attribues aux agents de la fonction publique des categories C et D le 1er juillet 1987. Il lui demande ce qu'il compte faire a cet effet.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les travaux de la commission tripartite sur le rapport constant reunie a l'initiative du secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre n'ont pas encore permis de parvenir a un accord sur le mode d'indexation des pensions militaires d'invalidite. Il est rappele que les associations preconisent le maintien du systeme d'indexation actuel avec integration des 2 points indiciaires attribues le 1er juillet 1987 aux fonctionnaires des categories C et D Le Gouvernement, quant a lui, presente un nouveau systeme qui maintient l'augmentation automatique des pensions militaires d'invalidite quand les traitements de la fonction publique augmentent, assortie de la garantie d'un ajustement en cas d'augmentations categorielles ; il n'est pas tenu compte des 2 points precites, actuellement. Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre souhaite la poursuite de la concertation. Il est d'ailleurs dispose a examiner toutes les suggestions nouvelles de la part des associations ; il a d'ores et deja constitue un groupe de travail restreint, charge d'approfondir le dispositif expose et les autres suggestions, avant de reunir a nouveau la commission tripartite de concertation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Longuet Gerard](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10604

**Rubrique :** Pensions militaires d'invalidite et des victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 1989, page 1181